

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 97-38 DU 5 FEVRIER 1997**

chargeant Monsieur Moïse MENSAH  
Ministre des Finances de l'intérim de  
Monsieur Jérôme SACCA KINA,  
Ministre du Développement Rural pour  
compter du 04 février 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

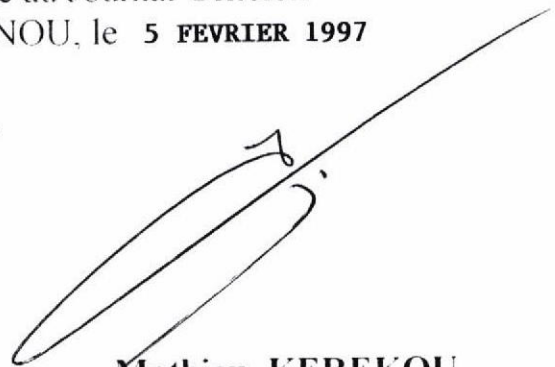
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 04 février 1997, Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Jérôme SACCA KINA.-

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le **5 FEVRIER 1997**

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M....-M....4  
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-